

SAUVONS LE BENIN

Bulletin d'information de la résistance - 29 Avril 2019 - 1^{ère} année - N°6 - Gratuit



Taux d'abstention le plus élevé depuis 1990

LIRE P. 4, 5 ET 6

La diaspora dit bravo et félicitations aux résistants et appelle à l'invalidation de la « mise en scène électorale »

LIRE P. 4, 5 ET 6

L'armée et la police ont tiré à balles réelles sur les populations civiles à mains nues

LIRE P. 7

Deux morts à Bantè et à Parakou

LIRE P. 9

Ivon Akakpo, partisan de Talon, tire sur un opposant à Bantè à l'aide de son pistolet

LIRE P. 9

Hommages aux martyrs tombés sous les balles de Talon

LIRE P. 9

Soglo, Yayi et Rosine haussent le ton et exigent l'annulation du vote

LIRE P. 9



Lourde condamnation d'Amnesty International

LIRE P. 7

Maintenir le cap jusqu'au départ de Patrice Talon

LIRE P. 4

Parodie d'élections législatives au Bénin

Grande déculottée pour Patrice Talon

LIRE P. 4, 5 ET 6

Boycott massif des populations

Moins d'un électeur sur dix n'a pas voté

LIRE P. 13, 14 ET 15

Les Américains dénoncent le recul démocratique au Bénin

LIRE P. 8

Bertin Coovi enlevé en Guinée Equatoriale

LIRE P. 16



La situation au Bénin est devenue chaotique. Le pire est à craindre. Tous les signaux sont désormais au rouge. La journée du 28 avril 2019 a été particulièrement violente. Patrice Talon a saccagé la démocratie béninoise. Et pour cause !

LES BÉNINOIS BOYCOTTENT MASSIVEMENT LES LÉGISLATIVES

FORT TAUX D'ABSTENTION, DES MORTS, DES BLESSÉS GRAVES, D'IMPORTANTES DÉGÂTS MATÉRIELS ENREGISTRÉS



D

ans la nuit du 27 au 28 avril 2019, et toute la journée du 28 avril 2019, des violences ont été observées dans plusieurs villes du Bénin telles que Savè, Tchaourou, Bantè, Parakou, Ouidah, Abomey-Calavi, Adjohoun, Dassa, Savalou, Kandi, Manigri et autres localités du pays. Des sièges abritant des ar-

rondissements ont été brûlés, des bureaux de voté vandalisés, des urnes également brûlées, le matériel électoral vandalisé et saccagé, des véhicules incendiés, des voies barricadées et des pneus brûlés par endroits, des blessés graves dans le rang des populations civiles, plusieurs maisons brûlées, des balles réelles de la police et de l'ar-



mée tirées sur les populations civiles à mains nues, des morts enregistrées dont un à Agouka, dans la commune de Bantè, dans le département des Collines, et un autre à Parakou, vers le Nord du Bénin, selon la Plateforme des organisations nationales de la société civile. A l'origine de ces violences sans précédent, l'organisation de la parodie d'élections législatives. En effet, ce dimanche 28 Avril 2019, Patrice Talon s'est entêté à organiser les élections législatives sans la participation de l'opposition, et ce, malgré les réserves et avertissements de la communauté nationale et internationale. Cette parodie d'élections, qui est une négation de la démocratie, un hold-up électoral, a été catégoriquement rejetée par le vaillant peuple béninois.

Des comptes-rendus et recouvrements faits sur l'ensemble du territoire national, malgré la coupure par le Gouvernement des réseaux sociaux et de l'internet sur toute l'étendue du territoire national, afin de garder une opacité totale sur le déroulement du vote, réprimer les populations en cas de protestation et empêcher la diffusion d'informations en toute transparence sur ce processus électoral controversé, il ressort que le scrutin, émaillé de vives protestations et de graves incidents, a été massivement boycotté par les populations en signe de protestation.

Des Collines jusqu'au Nord du Bénin, aucun bureau de vote n'a véritablement ouvert ses portes. Les quelques rares centres de vote qui ont ouvert leurs portes ont été aussitôt

fermés, saccagés ou brûlés par les populations.

Ainsi donc, à Bantè, Dassa, Savalou, Glazoué, Savè, Kandi, Kilibo, Tchaourou, Parakou, Manigri et autres localités du Septentrion, le vote n'a pas eu lieu. Dans toutes ces régions, les observateurs indépendants ont noté des bavures policières et militaires et de violentes manifestations ayant occasionné la mort de certains citoyens, des blessés graves dans le rang de la population civile, des maisons, bureaux de vote, voitures, matériel électoral, blindés de l'armée et autres incendiés.

A Gouka, dans la commune de Bantè, c'est un partisan de Patrice Talon, Ivon Akakpo, qui a tiré à bout portant sur un jeune opposant à l'aide de son pistolet, un parent du Ministre d'Etat Komi Koutché.

Dans la partie Sud du Bénin, les observateurs indépendants ont constaté que les populations ont préféré ne pas sortir de leur maison. La plupart des bureaux de vote dans ces endroits ont enregistré moins d'une dizaine de votants

toute la journée.

Dans les bureaux de vote, de Porto-Novo à Lokossa en passant par Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Adjohoun, Toffo, Abomey, elles ne sont pas sorties.

Dans l'Ouème, le Mono, le Couffo et l'Atlantique, quasiment personne n'est allé voter. Le Président de l'Assemblée nationale, Me Adrien Houngbédji, n'a pas voté.

Depuis le renouveau démocratique, c'est la première fois que le Bénin enregistre un taux d'abstention le plus élevé. Moins d'un électeur sur dix n'a pas participé au scrutin.

La presse internationale a fait le même constat relatif à l'abstention : RFI, France24, TV5 Monde, Ouest France, Le Point, Africa24, AFP, Africanews, BBC et Jeune Afrique.

Somme toute, ce scrutin, qui devrait permettre à Patrice Talon de nommer les 83 prochains députés de la 8ème législature, a été un échec cuisant pour son régime. La déculottée est grande. Le taux de participation au plan national est en dessous de 1%.







LOURDE CONDAMNATION D'AMNESTY INTERNATIONAL



Le 26 avril 2019, Amnesty International a publié un rapport très accablant sur la violation des Droits de l'Homme au Bénin, avec comme titre : « Bénin. La répression des manifestations et la vague d'arrestations alimentent

les tensions en cette période électorale ». Dans ce rapport publié par François Partiel, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International, l'organisation internationale fait état de ce que : « ... La vague d'arrestations arbitraires de militant·e·s politiques et de journalistes et la répression des manifestations pacifiques ont atteint un niveau alarmant au Bénin. Depuis le mois de février, les forces de sécurité dispersent les manifestations pacifiques au moyen de gaz lacrymogène et de matraques et arrêtent des cadres de l'opposition. Au moins une personne est morte lors d'échauffourées entre des manifestant·e·s et des membres des forces de sécurité qui ont eu lieu en février à Kilibo, une ville du nord du pays. Ces événements font suite à la décision de la Commission électorale d'autoriser seulement deux partis politiques – appartenant au camp présidentiel – à présenter des

candidats aux élections et d'exclure toutes les listes d'opposition. Les autorités locales ont instauré une interdiction générale des manifestations pendant la période pré-électorale, notamment dans la ville de Parakou et dans les départements des Collines et du Zou.

La vague d'arrestations et de détentions qui ne fait que prendre de l'ampleur au Bénin suscite de vives inquiétudes, en particulier dans le contexte des élections. Interdire les manifestations pacifiques et arrêter les personnes qui dénoncent l'exclusion des partis d'opposition des élections législatives ne fera qu'accroître l'agitation politique. Il faut que les autorités fassent en sorte que les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique soient respectés. Les forces de sécurité doivent s'abstenir, en toutes circonstances, d'avoir recours à la force contre des manifestant·e·s pacifiques.

Amnesty International a recueilli des informations sur au moins trois cas où les forces de sécurité avaient réprimé des manifestations pacifiques organisées par des partis d'opposition à l'approche des élections parlementaires. Ces rassemblements se sont déroulés les 1er, 4 et 19

AMNESTY INTERNATIONAL



avril et les forces de sécurité, y compris la police, ont utilisé du gaz lacrymogène, des matraques et des lanceurs à air comprimé pour les disperser. Les militaires et les policiers déployés sur place portaient des armes à feu.

Le 19 avril, les forces de sécurité ont tiré du gaz lacrymogène sur deux anciens présidents béninois, Nicéphore Soglo et Thomas Boni Yayi, ainsi que sur la doyenne du Parlement, Rosine Vieyra Soglo, âgée de 83 ans, alors qu'ils s'adressaient à la foule sur le lieu d'une manifestation à Cotonou, la capitale.

Plusieurs personnes ont été arrêtées dans le contexte des manifestations, notamment des responsables politiques. Julien Agossou Bodé, une personnalité de l'opposition, a été arrêté le 19 avril et inculpé d'incitation à la violence à cause d'une vidéo qu'il avait diffusée sur les réseaux sociaux. Il a été libéré sous caution le 23 avril dans l'attente de son procès, prévu pour le 6 mai.

Yibatou Sani Glélé, membre du Parti du renouveau démocratique (PRD) – un mouvement d'opposition – et actuellement députée à l'Assemblée nationale, a été arrêtée aux côtés d'un autre membre de son parti le 23 avril, lors d'un rassemblement avec des femmes au marché Ouando à Porto Novo, une ville du sud du pays.

Ces personnes manifestaient pacifiquement contre l'exclusion du PRD des élections législatives. La police a saisi leurs pancartes et leur haut-parleur. Les personnes interpellées ont été détenues pendant six heures et inculpées d'« organisation d'une manifestation non autorisée » et d'« incitation à organiser une manifestation non autorisée ». Elles ont été libérées sous caution et devraient comparaître devant un tribunal le 6 mai.

Amnesty International considère que l'obligation d'obtenir une autorisation préalable pour organiser un rassemblement et la criminalisation des manifestations pacifiques violent le droit international relatif aux droits humains et les normes connexes.

Les journalistes paient également un

lourd tribut : à la menace d'être arrêté s'ajoutent les manœuvres d'intimidation. Le 18 avril, le directeur de publication du journal Nouvelle Économie, Casimir Kpédjo, a été arrêté à son domicile. Son avocat a indiqué à Amnesty International que l'arrestation avait eu lieu à la suite d'une plainte déposée par l'Agent Judiciaire de l'État béninois devant la justice, parce qu'il avait déclaré sur Facebook que la dette du pays avoisinait les 725 millions de dollars des États-Unis (environ 428 milliards de francs CFA) et que cela allait à l'encontre de la loi de finances 2019. Il a été inculpé de publication « de fausses informations ». Libéré sous caution le 23 avril, il risque encore un procès.

Ignace Sossou, un journaliste du site Internet d'actualités beninwebtv.com, fait l'objet de poursuites pour publication d'« informations mensongères » en rapport avec deux articles sur l'évasion fiscale au Bénin. Il a été convoqué trois fois à l'Office central de répression de la cybercriminalité et sera jugé le 10 juin.

Ces dernières années, le Bénin a adopté plusieurs lois répressives qui servent aujourd'hui à réprimer la dissidence, notamment le Code du numérique (2017), qui érige en infraction la publication de fausses informations et l'incitation à la rébellion sur Internet, outre les délits qui concernent les médias en ligne.

Le Code pénal béninois, adopté en 2018, punit les infractions « contre les symboles et les valeurs de la nation, de l'État, de la République, des communautés et des religions », « tout attroupement non armé interdit qui pourrait troubler la tranquillité publique » et « toute provocation directe à un attroupement non armé ».

La même année, l'Assemblée nationale a également adopté une loi sur le droit de grève qui limite la durée des grèves à 10 jours par an au maximum pour tous les fonctionnaires, les membres du personnel des collectivités locales, les salariés des secteurs public et privé et les employés d'organes paraétatiques. Le personnel du secteur de la santé est, quant à lui, interdit de grève... »

LES BÉNINOIS DE LA DIASPORA MAINTIENNENT LA PRESSION

I

ls étaient des dizaines à venir des quatre coins de la France pour participer au grand rassemblement de la Place de Trocadéro, ce samedi 27 Avril 2019, à Paris.

A l'appel du Collectif pour la Sauvergarde de la Démocratie au Bénin (CSDB), les Béninois de la diaspora ont massivement effectué le déplacement pour montrer leur attachement à la démocratie, à l'Etat de droit et aux Droits de l'Homme. La mobilisation était très forte. Du jamais vu ! Aucun vrai patriote de la diaspora n'a voulu se faire narrer cette manifestation citoyenne.

Malgré la pluie qui s'est abattue sur le parvis des Droits de l'Homme (esplanade du Trocadéro), les Béninoises et Béninois de la diaspora, face à la dégradation avancée de la situation politique qui prévaut dans leur pays, ont tenu à envoyer des messages clairs et fermes à Patrice Talon.

Le ton a été donné par les organisateurs, qui ont dénoncé le coup de force que Patrice Talon tente d'imposer au peuple à travers une parodie d'élections législatives, le dimanche 28 avril 2019. Ils ont exhorté tous ceux qui aiment réellement le Bénin à se battre par tous les moyens légitimes pour faire échec à cette mascarade électorale. « Nous n'accep-

terons jamais ce complot contre notre peuple et notre démocratie. Patrice Talon doit choisir entre la satisfaction des aspirations profondes du peuple, c'est-à-dire des élections législatives véritablement inclusives, ouvertes à tous, transparentes et crédibles ou la démission sans condition et sans délai. Nous en avons marre de sa gouvernance qui tire notre pays vers le bas », ont-ils affirmé. Le premier message de fermeté adressé aux autorités béninoises est « la suspension sans délai du processus électoral ». Le deuxième message est adressé au peuple béninois, à la jeunesse en lutte, aux résistants et patriotes sur le terrain, pour empêcher par tous les moyens démocratiques le coup d'Etat politique du 28 avril 2019. Un appel pressant a été lancé pour le renforcement des comités de résistance et d'actions sur l'ensemble du territoire national, afin de venir à bout très rapidement des autocrates qui se trompent de pays et d'époque.

Des représentants d'associations de défense des Droits de l'homme du Cameroun, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la France et de l'Erythrée ont pris part activement à cette manifestation et ont tous délivré des messages de soutien et de solidarité au peuple béninois. Des avocats français dont Me Marc Bensimhon étaient aussi de la partie pour soutenir la résistance du peuple béninois.















ENLÈVEMENT DE BERTIN COOVI EN GUINÉE EQUATORIALE

D

epuis le 17 Avril 2019 à 23h55 mn, personne n'a plus de nouvelles du Président de l'Alliance Iroko, Bertin Sègbowè COOVI, ancien candidat à l'élection présidentielle de mars 2016 au Bénin, opposant au pouvoir de Patrice Talon, très actif sur les réseaux sociaux.

C'est depuis la Guinée Equatoriale, en Afrique, où il réside et mène ses activités professionnelles qu'il fait sa résistance pacifique à la dictature en place dans son pays, par le biais des réseaux sociaux, avec des audios et vidéos presque au quotidien pour informer et sensibiliser les populations.

Depuis lors, il ne donne plus signe de vie. Il est injoignable sur tous ses numéros de téléphone.

Des recoupements, il ressort qu' « au nom de la sécurité nationale », il serait « arrêté » par les « autorités équato-guinéennes avec 11 de ses employés travaillant à Okogo dans la province de Bata », et ce, « à la demande de l'Etat béninois ».

Au Bénin, l'opposition est choquée par cette disparition et tient pour responsable Patrice Talon. A ce jour, lundi 29 avril 2019, Bertin Sègbowè COOVI n'a donné aucun signe de vie.



Bulletin d'information N°06 de la plateforme citoyenne « Sauvons le Bénin »

Email : sauvonslebenin229@yahoo.fr